

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

RÈGLEMENT D'URBANISME

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le conseil municipal de Boucherville statuera sur la demande de dérogation mineure au règlement d'urbanisme présentée par les propriétaires ci-après indiqué, lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le **10 avril 2017**, à la salle Pierre-Viger de l'hôtel de ville de Boucherville, 500 rue de la Rivière-aux-Pins, Boucherville, à **20 h**.

Toute personne intéressée pourra alors y faire les représentations pertinentes pendant la période de questions réservée au public ou les transmettre par écrit, avant cette date, à l'adresse ci-haut mentionnée à l'attention de la greffière.

530, chemin du Lac – aménagement de l'emplacement

La demande de dérogation n° 2017-70048 est déposée afin de permettre une réduction de la bande aménagée entre l'aire de stationnement et l'emprise de la voie publique. Le projet déposé ne respecte pas certaines dispositions du Règlement d'urbanisme n° 1414. Le tableau ci-joint résume la demande de dérogation mineure :

EFFET DE LA DÉROGATION	ARTICLE (RÈGL. N° 1414)	NORME	SITUATION	DÉROGATION DEMANDÉE
Permettre une réduction de la bande aménagée entre l'aire de stationnement et l'emprise de la rue	519 a)	Une bande de 4,5 mètres est requise entre l'aire de stationnement et l'emprise de la rue	2,46 mètres	2,04 mètres

DONNÉ À BOUCHERVILLE,
Ce 14^e jour de mars 2017

Marie-Pier Lamarche, greffière